

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

CEN 308 — CANAL RIDEAU ET RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, PREMIÈRE ÉDITION, 2003

Chapitre 8 — Paragraphe 42, après « (secteur de Cumberland). »

Insérer : Une estacade à glace saisonnière est installée entre le 15 décembre et le 31 mars et retirée dès que les conditions de glace et de navigation le permettent.

(Q2019-022.1)

(Édition mensuelle n°04/19)

Chapitre 8 — Attenant au paragraphe 42, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(Q2019-022.2)

(Édition mensuelle n°04/19)

Chapitre 9 — Paragraphe 72, après « le lac Saint-Louis. »

Supprimer : « Le sas d'écluse a une longueur de 61 m .. au seuil de 2,7 m. »

Remplacer par : L'écluse, d'une longueur de 54,9 m et d'une largeur de 11,9 m, offre une profondeur de 2,7 m au-dessus du seuil.

(Q2018-018.1)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Supprimer le paragraphe 74 et le pictogramme de port de plaisance attenant.

(Q2018-018.2)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Paragraphe 80, après « l'île Bellevue. »

Supprimer : « La marina Georges Proulx ... Sainte-Anne-de-Bellevue. »

(Q2018-018.3)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Supprimer le paragraphe 81.

(Q2018-018.4)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Paragraphe 85, après « des chalets. »

Supprimer : « Une petite rampe ... coin NW de la baie. »

(Q2018-018.5)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Supprimer le paragraphe 90

Remplacer par : ⁹⁰ Deux conduites sous-marines débordent la rive à 0,3 mille au SE du quai de Vaudreuil.

(Q2018-018.6)

(Édition mensuelle n°02/19)

Chapitre 9 — Paragraphe 104

Supprimer : « Une rampe ... au NE de la pointe au Sable. »

(Q2018-018.7)

(Édition mensuelle n°02/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**CEN 308 — CANAL RIDEAU ET RIVIÈRE DES OUTAOUAIS,
PREMIÈRE ÉDITION, 2003**

Chapitre 9 — Paragraphe 112, dernière ligne

Ajouter : Des **bouées** privées balisent aussi une zone de
baignade dans ce secteur.

(Q2019-021.1)
(Édition mensuelle n°04/19)